

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de Saint-Sixte - Séance du 12 JUILLET 2024

Nombre de membre en exercices : 15
Nombre de membres présents au C.M. : 11
Nombre de membres ayant pris part à la délibération. : 11

Le douze juillet mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maxence DEMONCHY, Maire

Date de convocation : 05 juillet 2024

ORDRE DU JOUR

1- ECOLE : Décision modificative

Ouverture du chapitre 23 pour la régularisation des frais d'étude « projet école ».

RESSOURCES HUMAINES : poste de secrétaire de mairie

Modification de la quotité horaire.

2- ECLAIRAGE PUBLIC

Arrêté réglementant les coupures d'éclairage public sur la Commune de Saint-Sixte.

3- PROTECTION DES DONNEES : cybersécurité.

Questions diverses

Présents : M. Jean-Maxence DEMONCHY, Mme Françoise LUGNIER, M. Philippe MACQUET, Mme Nathalie FANGET, M. Karl LUGNIER, M. Matthieu VIDAL, Mme Evelyne GRENIER, M. Pascal BARRIER, M. Gilbert LELARGE, M. Sébastien PETION, M. Daniel GUILLOT.

Absents excusés : Mme Anne-Marie GIRAUDIAS, Mme Germaine RONDEL, M. Philippe CIOCHETTO, M. Michel ROTAGNON.

Secrétaire de séance : Mme Françoise LUGNIER

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Il ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2024 est arrêté.

APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL DU 17 JUIN 2024.

DELIBERATION CM2024-1207-001

OBJET : Décision modificative 1 – DM1 FRAIS ETUDES RENOVATION EXTENSION ECOLE

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'ouverture articles-chapitres 231 (23) et 203 (20) pour un montant de 10 000 € afin de régler les factures de frais d'études concernant le projet de rénovation et d'extension de l'école communale (dépassement sur le chapitre de vote 20).

DELIBERATION CM2024-2103-002

OBJET : Modification de quotité horaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la réorganisation du poste de Secrétaire de Mairie et propose de modifier la quotité horaire.

Suppression de l'ancien poste d'adjoint administratif principal de 2nde classe d'une durée hebdomadaire de 20h00 pour une création de nouveau poste d'adjoint administratif principal de 2nde classe d'une durée hebdomadaire de 30h00.

Mise en œuvre à compter du 02 septembre 2024. Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial du 27 juin 2024 modifiant la durée hebdomadaire de travail de 20h00 à 30h00 à compter du 2 septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'organisation la réorganisation du poste de Secrétaire de Mairie.
- DECIDE de modifier la quotité horaire du poste d'adjoint administratif principal de 2nde classe. IMPUTE les dépenses correspondantes au chapitre 012.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces modifications.

CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC

OBJET : Règlement des coupures d'éclairage public sur le territoire de la Commune

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour la mise en place d'un module de pilotage de l'éclairage public, afin de gérer au mieux la mise en route et l'extinction de l'éclairage public.

CONVENTION CYBERSECURITE

OBJET : Convention entre le Département de la Loire et la Commune de St-Sixte – mise-à-disposition de la solution DETOXIO-SERENICITY

Le Département de la Loire propose auprès des communes ligériennes volontaires une action sur la cybersécurité en lien avec la solution Detoxio de l'entreprise Serenicity. L'objectif de cette action est de quantifier et de qualifier les éventuelles cyberattaques des collectivités locale du territoire. Dans ce cadre, l'entreprise Serenicity équippa la commune du boîtier Detoxio lié et connecté au système d'informations qui sera en capacité de mesurer les attaques en temps réel.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Achat d'une nouvelle armoire positive pour la cuisine de la salle ERA en remplacement de l'ancien modèle hors service.

Le procès-verbal est arrêté par le Conseil Municipal le 12 juillet à 22h00.

Le Maire
Jean-Maxence DEMONCHY



La secrétaire
Françoise LUGNIER

